Municipalité de
Lac-aux-Sables

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE REGLEMENT NO 2023-598
SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le conseil a adopté le projet de règlement no 2023-598 Sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

2. Une assemblée de consultation aura lieu **le jeudi 5 octobre 2023 à 19 heures** à la salle municipale située au 820, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables. L'objet de cette consultation est de recevoir les commentaires sur ce règlement portant sur la **procédure** d'obtention d'un certificat d'autorisation ou d'un permis de construction pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, notamment :

   - Les dispositions administratives et interprétatives : Objectif, territoire assujetti, terminologie;
   - Pouvoir du conseil;
   - Objet : catégories de projets particuliers;
   - Traitement d'une demande de projet particulier : Contenu d'une demande, tarification, examen par le fonctionnaire désigné, examen par le comité consultatif d'urbanisme, décision du conseil, procédure de consultation publique et d'approbation, affichage, délivrance du permis ou certificat d'autorisation;
   - Évaluation d'une demande de projet particulier : Plan d'urbanisme, critères d'évaluation;
   - Dispositions pénales : Infractions et pénalités;
   - Dispositions finales : Entrée en vigueur.

   Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, Yvon Bourassa présentera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Lac-aux-Sables, au www.lac-aux-sables.qc.ca dans la section Avis publics.

4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Tout le territoire de la municipalité est concerné par le règlement.

Donné à Lac-aux-Sables ce 27 septembre 2023.

Madame Manuella Perron, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière